



Règlement artistique pour les espaces d'exposition du Canvetto Luganese

(valable à partir du 24.08.2026)

Aspects généraux

Auprès du Restaurant-atelier protégé Canvetto Luganese de la Fondazione Diamante deux espaces d'exposition distinctes et multifonctionnels sont disponibles (salle restaurant, boulodrome).

Un maximum de quatre expositions photographiques est organisé annuellement.

Critères de sélection. Salle du Restaurant

- Les candidats (individuel ou collectif) doivent exercer, au moins partiellement, une activité professionnelle liée à la photo-graphie;
- Les photographes en formation finale sont également pris en compte (par exemple travaux/projets de diplôme) ;
- Les thèmes et les photographies exposées ne doivent pas heurter la sensibilité des clients considéré le caractère public et socio-formatif du restaurant-atelier;
- La qualité des œuvres sera évaluée en considérant: la qualité technique et l'impression, la composition de l'image, l'intérêt et l'innovation des contenus;
- La différenciation des exposants sera considérée dans la procédure de sélection.

Procédure

Les exposants sont sélectionnés suite à une candidature spontanée ou sur invitation. Une documentation en format papier, incluant une présentation du projet d'exposition, le curriculum vitae du/des artistes et une représentation des œuvres à exposer doit être transmise à la Fondation Diamante; Direction, Via Violino 1, 6928 Manno.

Une commission ad hoc, composée de 3-5 membres dont au moins deux actifs dans le secteur artistique et un de la Direction de la Fondazione Diamante, effectuerons la sélection.

La Commission se réunit au moins deux fois par année lors des mois de janvier-février et mai-juin.

Une réponse écrite sera transmise aux candidats dans le courant du mois à la suite des rencontres de la Commission.

La décision de la Commission est sans appel et la voie judiciaire est exclue.

Conditions

Les candidats sélectionnés stipuleront un accord de collaboration avec la Fondazione Diamante. L'accord spécifie:

- les **espaces d'exposition** (restaurant, boulodrome), la période de réalisation de l'exposition, la date de préparation et de démontage, la date du vernissage, horaires et conditions.
- la mise à disposition et utilisation **de l'équipement pour l'affichage/pose** des oeuvres qui devront être restituées en bon état à la fin de l'exposition;
- les informations à transmettre à la Fondazione Diamante pour la réalisation de la brochure publicitaire de l'exposition (le titre, la personne qui introduit l'exposition, les informations biographiques du/des artistes ainsi que leur parcours artistique, une brève présentation de l'exposition, les images à insérer sur la brochure), ainsi que la liste des oeuvres exposées avec un titre, le prix de vente ou la valeur estimée;
- les **prestations offertes par la Fondazione Diamante**: l'équipement, l'impression et l'envoi de la brochure publicitaire à sa propre liste d'adresse et l'information médiatique de l'évènement. La fourniture à l'exposant de 50 brochures en format papier et format PDF pour la divulgation à des tierces personnes. L'apéritif d'inauguration de l'exposition (apéritif en forme simple: vin, eau, chips, olives, cacahuète)
- **contribution de l'exposant**: l'exposant est tenu à restituer à la Fondazione Diamante le 20% du gain de la vente des œuvres exposées et à faire une donation de deux œuvres exposées à la Fondazione Diamante. Les œuvres, sélectionnées par la Fondazione Diamante, doivent être signées et datées par l'auteur.
- la Fondazione Diamante ne participe pas à des dépenses pour des **éventuelles compensations à des tierces** personnes impliquées auprès de l'évènement par les exposants. La Fondation évalue et s'accorde avec l'exposant sur la vente éventuelle d'objets liés à l'activité photographique présentée.

Autres informations

Les expositions dans les salles du restaurant et la salle du boulodrome sont visibles aux publiques de 7:30 à 24:00 pendant les jours d'ouverture du restaurant (mardi-samedi).

Le Canvetto Luganese est assuré en cas de vol avec infraction et de dégâts en dehors de l'horaire d'ouverture du restaurant, durant l'ouverture au public il décline toute responsabilité.